

## **DJIBOUTI**

République de Djibouti

CAPITALE : Djibouti

SUPERFICIE : 23 200 km<sup>2</sup>

POPULATION : 622 000 habitants

CHEF DE L'ÉTAT : Hassan Gouled Aptidon, remplacé par Ismaïl Omar Guelleh le 8 mai

CHEF DU GOUVERNEMENT : Barkat Gourad Hamadou

LANGUES OFFICIELLES : arabe, français

PEINE DE MORT : abolie

## **DJIBOUTI**

**La situation des droits humains n'a pas sensiblement évolué. Certaines des violations signalées étaient liées aux combats continuant d'opposer les forces gouvernementales à la branche armée du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD). Des civils auraient été tués dans des zones touchées par le conflit. Parmi les autres atteintes aux droits fondamentaux portées à la connaissance de l'Organisation, citons la répression dont ont été victimes des militants pacifistes de l'opposition, et les tortures infligées à des suspects de droit commun et à des réfugiés.**

### **Contexte**

Dans le contexte de guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le port de Djibouti a offert à l'Éthiopie un débouché sur la mer, et des liens plus étroits se sont noués avec ce pays.

### **Élection présidentielle**

Élu président au mois d'avril avec les trois quarts des suffrages, l'ancien chef de cabinet de la présidence chargé de la sécurité intérieure et extérieure, Ismaïl Omar Guelleh, a pris ses fonctions en mai. Il a remplacé à ce poste son oncle Hassan Gouled Aptidon, au pouvoir depuis l'indépendance du pays en 1977. En février, lors d'un grand rassemblement organisé dans le cadre de la campagne électorale, quelque 200 membres de l'opposition ont été détenus pendant de courtes périodes. Cinq dirigeants de l'opposition emprisonnés pendant six mois en 1996 pour avoir critiqué le président se sont vu interdire de se présenter à l'élection. En outre, un chef de clan a été interpellé immédiatement après le scrutin parce qu'il avait appelé à voter contre le gouvernement ; il était toujours détenu à la fin de l'année.

### **Conflit armé**

Des affrontements sporadiques ont opposé les forces gouvernementales au groupe armé du frud. Plus de 20 personnes, dont des civils, ont été tuées par des mines terrestres, mais aucun des deux camps n'a voulu reconnaître que sa responsabilité était engagée. D'après certaines allégations, les forces gouvernementales ont tué des civils.

### **Prisonniers d'opinion et procès inéquitables**

Cette année encore, des personnes ont été emprisonnées à l'issue de procès iniques pour avoir simplement exercé, de manière pacifique, leur droit à la liberté d'expression. Parmi ces personnes figuraient un défenseur des droits humains et des journalistes.

✓ Aref Mohamed Aref, défenseur des droits humains, a été détenu pour raison d'opinion. En février, à l'issue d'un procès inique, il a été reconnu coupable d'escroquerie et condamné à une peine de six mois de prison ferme assortie de dix-huit mois avec sursis et d'une amende. Débouté de son appel aux termes d'une audience

français. Celui-ci a été expulsé et Aref Mohamed Aref risquait d'être inculpé de diffamation. À la fin de l'année, il n'avait toujours pas été autorisé à reprendre son métier d'avocat, et son passeport ne lui avait pas été rendu.

✓ Trois journalistes ont été arrêtés en septembre et en octobre après la publication d'articles affirmant qu'un hélicoptère militaire s'était écrasé à la suite d'une attaque du FRUD, une version des faits démentie par le gouvernement. Daher Ahmed Farah, dirigeant du Parti du renouveau démocratique et rédacteur en chef du *Renouveau*, le journal de sa formation, a été reconnu coupable de propagation de fausses nouvelles de nature à porter atteinte au moral de l'armée. Condamné à huit mois d'emprisonnement, il a vu sa peine ramenée en appel à six mois, assortie d'une amende. Son journal a été interdit. Ali Meidal Wais, général à la retraite et rédacteur en chef du *Temps*, la publication de l'Opposition djiboutienne unifiée (ODU), a été condamné à la même peine. Moussa Ahmed Idriss, un député qui a quitté le parti au pouvoir et s'est présenté aux élections comme candidat de l'opposition au nom de l'ODU, a été arrêté en octobre pour les mêmes faits. Lors de son interpellation, les policiers ont tué une personne, en ont blessé d'autres et molesté plusieurs. Moussa Ahmed Idriss a été emprisonné pendant quatre mois, avec 19 de ses proches, pour s'être opposé de façon violente à son arrestation. En octobre, l'Union interparlementaire a critiqué son arrestation ainsi que son procès. Daher Ahmed Farah, Ali Meidal Wais et Moussa Ahmed Idriss ont été libérés en décembre à la faveur d'une grâce présidentielle.

### **Conditions carcérales**

Quarante-trois personnes soupçonnées d'appartenir au FRUD et détenues dans la prison de Gabode, à Djibouti ont observé une grève de la faim entre février et mai pour protester contre l'interdiction qui leur était faite de consulter des médecins et pour dénoncer la mort de deux codétenus. Elles étaient incarcérées depuis leur expulsion d'Éthiopie en 1997 ; à la fin de l'année, aucune n'avait encore été jugée. Le gouvernement a autorisé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et une équipe médicale internationale à se rendre auprès des prisonniers, en mars et en mai respectivement.

### **Réfugiés**

Djibouti a continué d'accueillir des dizaines de milliers de réfugiés venus d'Éthiopie et de Somalie. Lors de plusieurs rafles effectuées dans la capitale et visant des étrangers soupçonnés d'être en situation irrégulière, des centaines d'Éthiopiens ont été arrêtés, torturés ou maltraités. Des femmes auraient été violées au cours de leur garde à vue.

✓ Ibrahim Mohamed Osman, président de la communauté éthiopienne des réfugiés oromo, a été interpellé en mai en raison de ses liens présumés avec le Front de libération oromo (FLO), en lutte contre le gouvernement éthiopien. Il a été maintenu en détention toute l'année sans inculpation ni jugement.